

CONSEIL MUNICIPAL du 24 MAI 2020

15 h - Salle des Fêtes de VIRAZEIL

Présents : M. Christophe COURREGELONGUE – Mme Sylvie SCAFFINI – M. Alexandre LEBEDINSKY- Mme Renée MARTINETTI BRICE – Mme Annie ZOÏA – M. Pascal PIRA – Mme Monique VALENTI – M. Vincent PAULAY - M. Jean-Claude LATASTE – Mme Jennifer CELLOT – M. Antoine REVERTE – Mme Olivia RIGO – M. Marcel THEVEUX – Mme Loriane LARRUE-MARREL – M. Javier MARTINEZ CONCHESO - Mme Gaëlle TONINI-HELBERT – M. Eric BRIEDA – Mme Marie-Line PARAGE – M. Patrick GLANES -

Convocation du : 18 mai 2020

La séance est ouverte à 15

L'élection du Maire et de les membres du Conseil Municipal a eu lieu dimanche 24 mai à 15 h à la Salle des Fêtes de VIRAZEIL en raison des principes de précaution à prendre eu égard à la crise sanitaire (covid19).

1 – Installation du Conseil Municipal

Le doyen d'âge, Monsieur Marcel THEVEUX, préside et ouvre la séance. Il explique le déroulement de la procédure d'investiture de la fonction de Maire ainsi que l'installation des membres du nouveau Conseil Municipal. Il indique que la séance se tient à huis clos et dans un lieu suffisamment grand, en respect d'une circulaire du ministre de l'intérieur, relative à la pandémie qui touche le pays.

Il propose de désigner M. Vincent PAULAY, secrétaire de séance qui procède à l'appel nominal des membres de l'assemblée. Les 19 élus sont présents. Il peut être procédé à l'élection du Maire.

Ce sera la conseillère la plus jeune qui effectuera le dépouillement de chaque tour d'élection.

2 - Election du Maire

Après appel à candidature, M. Christophe Courrégelongue se présente. Il est élu par 17 voix et 2 blancs.

M. Marcel THEVEUX proclame, Christophe COURREGELONGUE, Maire de la Commune de VIRAZEIL. En le félicitant, il lui remet l'écharpe tricolore de Maire..

3 – Election des Adjointes au Maire

Il peut prendre la présidence du conseil municipal et dirige l'élection des adjointes au Maire, dont la liste entière est conduite par M. Alexandre LEBEDINSKY. La liste des 5 adjointes est élue par 17 voix et 2 blancs..

M. Alexandre LEBEDINSKY est nommé Maire adjoint.

Ainsi sont élu(e)s :

- 1^{er} adjointe : Alexandre LEBEDINSKY** en charge de : **voirie, réseaux, bâtiments communaux, sécurité, services techniques, personnel, administration général,**
- 2^{ème} adjointe : Mme Sylvie SCAFFINI,** en charge de : **Communication, Education, Jeunesse, Petite Enfance, Logements sociaux, administration générale,**
- 3^{ème} adjoint : M. Vincent PAULAY,** en charge de : **Associations, Sports, Equipement sportifs, Salle associatives, Administration générale,**
- 4^{ème} adjointe : Mme Renée MARTINETTI-BRICE** en charge de : **Action sociale (CCAS), liens intergénérationnels, Culture, Patrimoine Citoyenneté,**
- 5^{ème} adjoint : M. Pascal PIRA** en charge de : **Finances, Urbanisme, Economie, Travaux**

4 - Election des conseillers délégués

Monsieur le Maire propose la création de deux postes de conseillers délégués :

- **Mme Annie ZOÏA aux espaces verts et développement durable,**
- **M. Antoine REVERTE aux écoles et périscolaires**

Les deux conseillers sont élus à main levée et à l'unanimité.

5 – Charte de l'élu local

Monsieur le Maire, donne lecture de la « charte de l'élu local » aux membres du conseil municipal. Elle est composée de 7 articles. Son contenu se présente comme le rappel du droit en vigueur et des principes démocratiques que doivent respecter les élus investis de la confiance de leurs électeurs. La Charte de l'élu local établi un cadre déontologique destiné à préciser les normes de comportement que les élus locaux doivent adopter dans l'exercice de leurs fonctions. Une copie leur sera remise.

6 – Vote des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints

Taux des indemnités du Maire : 48.14 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Taux des indemnités des Adjoints : 18.05 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Taux des indemnités des conseillers municipaux délégué(e)s : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Les taux d'indemnités de fonctions de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour chaque élu(e) concerné par la rémunération, sont votés l'unanimité.

Le discours de M. le Maire clôture la séance et propose de prendre la photo du nouveau conseil municipal élu, à l'extérieur de la Salle des Fêtes.

La séance est levée à 16 h 45.